

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 37-438-1933 Remboursements de droits.

n° 37-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

remboursement total de la taxe pour laquelle ils ont été imposés, en 1932, en qualité de propriétaires de voitures publiques à traction animale, soit cinquante francs, a été accordé à chacun des indigènes snivants : Abdi Ferous, Tassen Saleh, Ahmed Mokhel, Abdallah, Houeche, Houssein Abdallah, Abdi Osmane, Abdallah Ahmed, Mohamed Aii et Ali Djama.